MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la troisième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 2 mars 2020, à 20 heures à l'endroit habituel.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	Mme	Vanessa Lemoine	Conseillère
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Émilie Petitclerc	Directrice générale
Absence motivée :	M.	Mario Jussaume	Conseiller

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 février 2020
4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Dépôt à terme
   a) Vente pour défaut de paiement de taxes – Transmission à la MRC des Maskoutains
   b) Adoption – Règlement 2020-01 relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux
   c) Avis de motion – Règlement 2020-02 relatif à la gestion contractuelle
   d) Paiement de factures par le système informatisé Desjardins (Accès D) – Autorisation
   e) Établissement du calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil – Modification
   f) Entente relative à l'opération de la fourrière municipale par la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) – Addenda à l'entente
   g) Commission scolaire de Saint-Hyacinthe – Entente de prêt des locaux
   h) Commission scolaire de Saint-Hyacinthe – Entente de prêt des locaux d'urgence
   i) Bureau municipal – Déneigement de la toiture – Mandat
   j) Formation « Interactions entre élus et professionnels en loisir au bénéfice du citoyen » - Autorisation
   k) Mise à jour et installation de logiciels informatiques - Autorisation

8. R.A.R.C.
   a) Procès-verbal de la RARC
   b) Dépôt du rapport financier 2019 de la RARC
   c) Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Bilan de l'eau potable 2018

9. Transport
   a) Scellement de fissures – Autorisation
   b) Marquage des routes municipales – Autorisation
   c) Achat de pneus d'été pour la camionnette de la voirie – Autorisation
   d) Rechargement en pierres Rang Fleury et Petit 5e rang - Autorisation
   e) Résolution attestant l'utilisation des compensations reçues au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien du réseau routier local
   f) Autorisation de mandat ponctuel – Services d'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités – Réfection du rang Fleury
   g) Autorisation de mandat ponctuel – Services d'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités – Réfection partielle du 4e rang

10. Hygiène du milieu
    a) Procès-verbal de la RIAM
    b) Dépôt du rapport financier 2019 de la RIAM
    c) Procès-verbaux de la MRC
    d) Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Demande de service auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est
    e) Mai mois de l'arbre - Dons d'arbres – Autorisation
    f) Plainte – Demande de remboursement

11. Loisirs et culture
    a) OTJ St-Bernard inc. – Dépôt des revenus et dépenses de janvier 2020
    b) OTJ St-Bernard inc. – Bilan du tournoi de ballon-balai
    c) Défi Santé 2020

12. Autres sujets
   a) Proclamation – Avril est le Mois de la jonquille
   b) Proclamation – Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme – 2 avril
   c) Demande d'appui – COOP Telsys – Acquisition d'un immeuble
   d) Demande d'appui – Municipalité de Saint-Barnabé-Sud – Projet d'aménagement d'une aire de BMX
   e) Association pulmonaire du Québec - Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux
   f) Demande d'appui financier – Maison des jeunes des Quatre-Vents

13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Adoption de l'ordre du jour

2020.03.01 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. Adoption du procès-verbal du 3 février 2020

2020.03.02 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 tel que déposé.

4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 29 février 2020 ont été déposés au conseil.

États des résultats au 29 février 2020

Solde au compte courant (54 11100 000) au 31 janvier 2020	**23 415.09 $**	
Plus :		
Dépôts	34 983.18 $	
Subvention FCCQ - paiement	129 907.38 $	
Transfert de l'épargne à terme	100 000.00 $	
Revenus d'intérêts/ristourne	361.57 $	
Total des revenus	**265 252.13 $**	
Moins:		
Déboursés	(60 419.35) $	
Salaires	(13 202.97) $	
Paiement direct assurance collective La Capitale	(1 433.84) $	
Frais de caisse	(35.00) $	
Remboursement de la dette à long terme - capital et intérêt	(168 293.70) $	
Total des déboursés	**(243 384.86) $**	
Solde compte courant		**45 282.36 $**
Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 29 février 2020	46 963.71 $	
Plus : dépôt en circulation	- $	
Moins : Chèques en circulation		
15219	40.89 $	
15247	160.97 $	

15249	1 216.81 $	
15270	212.68 $	
15278	50.00 $	
Total	**1 681.35 $**	
Preuve		**45 282.36 $**
Bilan au 29 février 2020		
Solde au compte fonds d'administration	45 282.36 $	
Part de qualification	5.00 $	
Épargne à terme - Fonds d'administration	175 107.70 $	
Épargne à terme - Fonds de roulement	80 848.60 $	
Grand total	**301 243.66 $**	
Remboursement de la dette au 29-02-2020		
Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Sur 10 ans)	1 976 900.00 $	
Remboursement du capital	(149 600.00) $	
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	**1 827 300.00 $**	

2020.03.03 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois de février 2020 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au mois de mars 2020 tel que soumis pour un montant total de 108 088,68 $;

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en janvier et février ont été remis à chacun des membres du conseil.

6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

7. Administration

a) Dépôt à terme

2020.03.04 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 50 000 $ du compte Avantage entreprise au compte avec opérations.

b) Vente pour défaut de paiement de taxes – Transmission à la MRC des Maskoutains

ATTENDU que la directrice générale a déposé au conseil la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.03.05 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre l'immeuble suivant pour être vendu pour défaut de paiement de taxes municipales à la MRC les Maskoutains à moins que lesdits arrérages et les frais ne soient payés au préalable :

Matricule : 3977 03 0572
Lot : 2 708 845
Adresse civique : 999, rue Claing

QUE Madame le maire Francine Morin ou la directrice générale Madame Émilie Petitclerc soit nommée pour représenter la Municipalité lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu en 2020 à la MRC les Maskoutains (art. 1038 cm).

c) Adoption – Règlement 2020-01 relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux

ATTENDU que selon l'article 431 du *Code municipal*, la publication d'un avis public donné pour des fins municipales locales se fait en affichant une copie de cet avis sur le territoire de la municipalité, à deux endroits différents fixés par résolution du conseil;

ATTENDU que les articles 433.1 à 433.4 du *Code municipal (RLRQ, c C-27.1)* concernant les modalités de publication des avis publics municipaux ont été rajoutés par l'entrée en vigueur de l'article 91 de la *Loi visant principalement à reconnaitre que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;*

ATTENDU qu'une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics municipaux.

ATTENDU que ces modalités peuvent différer selon le type d'avis, mais le règlement doit prévoir une publication sur Internet;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Mario Jussaume.

ATTENDU que présentation et dépôt du projet de règlement ont été faits à la séance ordinaire tenue le 3 février 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.03.06 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le règlement 2020-01 relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux.

d) Avis de motion – Règlement 2020-02 relatif à la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Robert qu'à une prochaine séance soit présenté pour adoption le *Règlement 2020-02 relatif à la gestion contractuelle.*

Ce règlement a pour objet de prévoir les règles relatives à la gestion contractuelle lors d'appels d'offres publics.

Le projet de règlement est déposé séance tenante par Guy Robert.

Il est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures d'ouverture habituelles.

e) Paiement de factures par le système informatisé Desjardins (Accès D) – Autorisation

CONSIDÉRANT qu'à des fins d'opération, de gestion et d'efficacité, il est opportun d'autoriser le paiement de factures de certains fournisseurs par le système informatisé Desjardins (Accès D);

EN CONSÉQUENCE,

2020.03.07 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe et la directrice générale a effectué, conjointement, le paiement de factures de certains fournisseurs pour un montant maximal de 5 000 $ par le système informatisé de Desjardins (Accès D).

f) Établissement du calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil – Modification

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée pour la date de la séance du mois d'avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

2020.03.08 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le lundi (ou mardi exceptionnellement) et qui débuteront à 20 h :

13 janvier	6 juillet
3 février	3 août
2 mars	8 septembre (7 : fête du Travail)
6 avril **	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 juin	7 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

g) Entente relative à l'opération de la fourrière municipale par la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) – Addenda à l'entente

CONSIDÉRANT l'article 6 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ c. P-38.002), lequel permet à une municipalité locale de conclure une entente avec une personne afin que celle-ci assure le respect d'un règlement pris en application de cette loi;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Gouvernement du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, lequel entrera en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la gestion du contrôle animal a été signé entre les parties le 20 novembre 2017 et qu'elle est valide jusqu'en novembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite confier à la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) la responsabilité d'appliquer et d'assurer le respect du règlement mentionné ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE

2020.03.09 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'APPROUVER l'addenda à l'entente de la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD);

D'AUTORISER le maire, Madame Francine Morin et la directrice générale, Madame Émilie Petitclerc à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la SPAD.

h) Commission scolaire de Saint-Hyacinthe – Entente de prêt des locaux

CONSIDÉRANT que l'entente sur l'utilisation conjointe de service entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est effective depuis le 16 juillet 1987 et qu'il y a lieu de la mettre à jour;

EN CONSÉQUENCE

2020.03.10 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le maire, Madame Francine Morin et la directrice générale, Madame Émilie Petitclerc à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

i) Commission scolaire de Saint-Hyacinthe – Entente de prêt des locaux d'urgence

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville prend des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la Loi sur la sécurité civile ;

ATTENDU que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe est un organisme possédant des ressources susceptibles d'aider et de supporter la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville dans une situation d'urgence ou de sinistre ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville demande l'assistance à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe afin de l'aider dans la prestation de secours d'urgence, si ses propres locaux n'étaient pas disponibles ou dont la capacité serait excédée ;

ATTENDU que l'Organisation municipale de la sécurité civile de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, ses employés municipaux, ainsi que les groupes et les organismes bénévoles comme la Croix-Rouge et qui sont engagés par la municipalité, agissent sous l'autorité de la municipalité et agissent comme des agents de la municipalité concernée ;

ATTENDU de la volonté de chacun de convenir d'une entente écrite.

EN CONSÉQUENCE

2020.03.11 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le maire, Madame Francine Morin et la directrice générale, Madame Émilie Petitclerc à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

j) Bureau municipal – Déneigement de la toiture – Mandat

CONSIDÉRANT que la toiture du bureau municipal supporte beaucoup de glace et de neige;

CONSIDÉRANT que les drains de la toiture sont bloqués et qu'il y a de l'infiltration d'eau au sous-sol ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.03.12 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater l'entreprise Toiture Blouin Campbell pour le déneigement et le déglaçage de la toiture du bureau municipal.

k) Formation « Interactions entre élus et professionnels en loisir au bénéfice du citoyen » - Autorisation

2020.03.13 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la conseillère Emmanuelle Bagg à assister à la formation « Interaction entre élus et professionnels en loisir » organisée par Loisir et Sport Montérégie à Saint-Jude pour un montant de 20,00 $ par participant.

l) Mise à jour et installation de logiciels informatiques – Autorisation

CONSIDÉRANT que Microsoft a informé sa clientèle qu'il mettait fin au support de la plate-forme Windows 7 et que les tous les ordinateurs municipaux ont reçu la migration vers Windows 10;

CONSIDÉRANT que l'arrivée de la coordonnatrice en loisirs nécessite la création d'un nouveau poste de travail, la mise à jour de la Suite Office et l'achat des logiciels (Publisher 2019 et Antidote);

EN CONSÉQUENCE,

2020.03.14 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme E.M.I. pour la création d'un nouveau poste de travail, la mise à jour de la Suite Office et l'achat des logiciels (Publisher 2019 et Antidote) au montant de 738,00 $ avant taxes.

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) est remis aux membres du conseil. Madame Francine Morin donne verbalement le résumé de la dernière séance du conseil de la RARC.

b) Dépôt du rapport financier 2019 de la RARC

Le rapport financier 2019 de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre a été remis à chacun des membres du conseil.

c) Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Bilan de l'eau potable 2018

La directrice générale dépose le *Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018* au conseil.

9. Transport

a) Scellement de fissures – Autorisation

CONSIDÉRANT que certaines chaussées fissurées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville doivent être scellées;

CONSIDÉRANT que le scellement de fissures représente l'un des procédés les plus importants d'un programme d'entretien préventif;

CONSIDÉRANT que ce procédé retarde les dégradations de la chaussée en prévenant l'infiltration de l'eau et des matériaux incompressibles dans les couches sous-jacentes de la chaussée.

EN CONSÉQUENCE,

2020.03.15 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale à transmettre des invitations à deux soumissionnaires pour le scellement des fissures sur plusieurs tronçons pour une longueur totale de 2 500 mètres linéaires.

b) Marquage des routes municipales – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit effectuer le marquage des routes sous sa juridiction à tous les deux ans ;

CONSIDÉRANT que les travaux de marquage sur le territoire de la municipalité doivent être exécutés en 2020 ;

CONSIDÉRANT que le marquage comporte approximativement les items suivants :

- 10 310 m de lignes continues jaunes
- 16 787 m de lignes pointillées jaunes ;
- 4 symboles de 50km/h;
- Lignes de stationnement (47 cases)
- 2 symboles de 30km/h;
- 1 symbole Interdiction de stationner.

EN CONSÉQUENCE,

2020.03.16 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale à transmettre des invitations à deux soumissionnaires pour le marquage des routes municipales incluant 10 310 m de lignes continues jaunes, 16 787 m de lignes pointillées jaunes, 4 symboles de 50km/h, Lignes de stationnement (47 cases), 2 symboles de 30km/h, et 1 symbole Interdiction de stationner.

c) Achat de pneus d'été pour la camionnette de la voirie – Autorisation

CONSIDÉRANT que les pneus d'été de la camionnette utilisée par l'inspecteur municipal sont très usés ;

CONSIDÉRANT que le *Garage Morin* propose quatre (4) pneus d'été Firestone Transforce HT2 au prix individuel de 247,33 $ plus les taxes applicables, incluant la fourniture du pneu, le montage et l'équilibrage sur roue d'alliage ainsi que la taxe recyclage ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.03.17 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de faire l'achat de quatre (4) pneus d'été Firestone Transforce HT2 au prix individuel de 247,33 $ plus les taxes applicables, incluant la fourniture du pneu, le montage et l'équilibrage sur roue d'alliage ainsi que la taxe recyclage.

d) Rechargement en pierres Rang Fleury et Petit 5e rang - Autorisation

CONSIDÉRANT que la partie du Rang Fleury en pierres et le Petit 5e Rang sont en mauvais état;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter environ 1 000 tonnes de pierres afin de les améliorer ;

CONSIDÉRANT que ces travaux font partie de la programmation du programme de subvention de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ 2019-2023);

EN CONSÉQUENCE,

2020.03.18 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre des invitations à trois soumissionnaires pour la fourniture et le transport d'environ 1 000 tonnes de pierres, et ;

D'EXIGER que ces travaux aient lieu au mois de juin 2020.

e) Résolution attestant l'utilisation des compensations reçues au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien du réseau routier local

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 71 503 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

2020.03.19 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien du réseau routier local.

f) Autorisation de mandat ponctuel – Services d'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités – Réfection du rang Fleury

CONSIDÉRANT que la firme Les Services EXP a réalisé une étude géotechnique et présenté deux alternatives très couteuses pour la réfection du Rang Fleury ;

CONSIDÉRANT la pertinence de faire valider certains critères de conception et l'estimation préliminaire du coût des travaux, par un ingénieur, afin de diminuer le coût des travaux de réfection du Rang Fleury ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adhéré au service d'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités et qu'elle entend, au besoin, utiliser les services ponctuels d'un ingénieur ;
EN CONSÉQUENCE,

2020.03.20 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de permettre à la directrice générale de requérir aux services d'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités tel que présenté dans leur offre de service daté du 18 février 2020, pour un montant de 4 758,00 $ avant taxes afin de valider certains critères de conception et l'estimation préliminaire du coût des travaux de réfection du Rang Fleury.

g) Autorisation de mandat ponctuel – Services d'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités – Réfection partielle du 4e rang

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adhéré au service d'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités et qu'elle entend, au besoin, utiliser les services ponctuels d'un ingénieur ;

CONSIDÉRANT la pertinence de faire valider certains éléments techniques décrit dans le devis émis pour appel d'offres pour la réfection partielle du 4e rang ;
EN CONSÉQUENCE,

2020.03.21 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de permettre à la directrice générale de requérir aux services d'ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités tel que présenté dans leur offre de service révisée en date du 27 février 2020, pour un montant de 2 093,52 $ avant taxes afin de valider certains éléments techniques décrit dans le devis émis pour appel d'offres pour la réfection partielle du 4e rang.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal de la RIAM

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil. Le conseiller Guy Robert, délégué à la RIAM, donne verbalement le résumé de la dernière séance de la RIAM.

b) Dépôt du rapport financier 2019 de la RIAM

Le rapport financier 2019 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis à chacun des membres du conseil.

c) Procès-verbaux de la MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains ont été remis aux membres du conseil. Madame le maire Francine Morin donne verbalement le résumé de la dernière séance du conseil ainsi que celle du comité administratif de la MRC des Maskoutains.

d) Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Demande de service auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « *assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC* » ;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales ;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.03.22 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à permettre à ses citoyens, au nombre de 596, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2020 ;

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement ; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS de la Montérégie-Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

d) Mai mois de l'arbre - Dons d'arbres – Autorisation

CONSIDÉRANT que le mois de mai est considéré comme le mois de l'arbre;

CONSIDÉRANT que l'Association forestière du sud du Québec offre la distribution d'arbres gratuitement;

CONSIDÉRANT que la plantation d'arbres est un geste concret pour la conservation et l'amélioration de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire sensibiliser ses citoyens à l'importance et au respect des arbres et des forêts;

EN CONSÉQUENCE,

2020.03.23 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Émilie Petitclerc a complété la demande auprès de l'Association forestière du sud du Québec en priorisant les essences de cerisiers noirs, d'érables et d'épinette ;

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, M. Jean Léveillé à récupérer les arbres au point de chute le plus près ;

D'INFORMER les citoyens de la tenue de distribution d'arbre en mai prochain.

e) Plainte – Demande de remboursement

CONSIDÉRANT que la firme Gestim a effectué une inspection des installations septiques du lot 2 708 439 en date du
23 août 2014 et qu'aucune défaillance n'a été remarquée;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a effectué les vidanges des installations septiques du lot 2 708 439 pour les années 2012, 2014 et aussi en 2016, mais la mention des couvercles insuffisamment dégagés a été inscrite sur le dernier manifeste de vidange;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a transmis un manifeste de vidange en date du
14 août 2018 indiquant que le réservoir du lot 2 708 439 n'a pas été vidangé, car il n'a pas été localisé;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a été facturé au montant de 50 $ en date du 10 septembre 2018 pour un déplacement inutile;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu un formulaire de plainte complété en date du 25 février 2020 concernant le débordement des installations septiques du lot 2 708 439 ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire demande à la Municipalité, le remboursement du pompage d'urgence de ses installations septiques en date du 2 février 2020 et l'autre vidange de son 2e couvercle;

EN CONSÉQUENCE

2020.03.24 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE NE PAS AUTORISER le remboursement demandé par le propriétaire du lot 2 708 439 car la Municipalité n'est pas responsable des débordements des installations septiques privées, et;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

11. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal de février 2020

Le procès-verbal du mois de février 2020 de l'O.T.J. St-Bernard inc. est remis aux membres du conseil. La conseillère Emmanuelle Bagg, déléguée aux loisirs, donne verbalement le résumé de la réunion de l'O.T.J. St-Bernard.

b) OTJ St-Bernard inc. – Dépôt des revenus et dépenses de janvier 2020

La directrice générale dépose la conciliation bancaire de janvier 2020 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1er janvier 2020	10 322,96 $
Revenus	10 773,10 $
Dépenses	(11 609,41 $)
Solde au compte au 31 janvier 2020	9 486,65 $
Chèques en circulation	(3 387,65 $)
Montant disponible	6 099,00 $

c) OTJ St-Bernard inc. – Bilan du tournoi de ballon-balai

L'état des résultats du tournoi de ballon-balai au 28 février 2020 a été remis aux membres du conseil.

Revenus :	4 136,15 $
Dépenses :	(3 847,72 $)
Excédent :	288,43 $

g) Défi Santé 2020

CONSIDÉRANT que le Défi Santé invite tous les Québécois, seuls ou en famille, à mettre leur santé en priorité à l'occasion d'un défi collectif et motivant ;

CONSIDÉRANT que le Défi Santé se tient du 1er au 30 avril ;

CONSIDÉRANT que la municipalité par le biais de la tenue d'activités lors de ce Défi Santé vise à contrer la sédentarité et à favoriser les saines habitudes de vie par un mode de vie actif

et une alimentation saine ;

2020.03.25 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de payer un montant de 277,80 $ pour la tenue d'un atelier de cuisine parent/enfant organisé par Jeunes en Santé qui aura lieu au mois d'avril dans le cadre du Défi Santé 2020.

12. Autres sujets

a) Proclamation – Avril est le Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT que des milliers de Québécois reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

2020.03.26 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

b) Proclamation – Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme – 2 avril

CONSIDÉRANT que l'autisme connaît la plus rapide expansion dans le monde parmi tous les troubles graves de développement ;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 2 avril Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme, afin de mettre en évidence la nécessité d'aider à améliorer la vie des enfants et des adultes qui souffrent de ce trouble ;

CONSIDÉRANT que les principaux intervenants du Québec reconnaissent Avril comme mois de l'autisme et en font une occasion privilégiée pour informer et sensibiliser le grand public sur l'autisme et les autres troubles envahissants ;

2020.03.27 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer le 2 avril « Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme » et d'encourager les concitoyennes et concitoyens à prendre conscience de ce trouble pour une société sans discrimination, qui reconnaisse pleinement la dignité et les droits de chaque être humain, peu importe les capacités des personnes.

c) Demande d'appui – COOP Telsys – Acquisition d'un immeuble

CONSIDÉRANT que la coopérative Coop Telsys solutions a déposé une demande d'appui pour l'acquisition du bâtiment situé au 1190 rue Saint-Édouard dans la Municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ce bâtiment par COOP Telsys solutions permettra de conserver les services bancaires du guichet automatique de la Caisse Desjardins pendant les 10 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

2020.03.28 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de déclarer leur appui à la coopérative COOP Telsys solutions pour l'acquisition du bâtiment situé au 1190 rue Saint-Édouard dans la Municipalité de Saint-Jude.

d) Demande d'appui – Municipalité de Saint-Barnabé-Sud – Projet d'aménagement d'une aire de BMX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud présente un projet d'aménagement d'une aire de BMX au Fonds de développement rural ;

CONSIDÉRANT que plusieurs enfants de Saint-Bernard-de-Michaudville fréquentent l'immeuble Saint-Barnabé de l'École aux Quatre-Vents et auront accès à ces nouveaux jeux ;

2020.03.29 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'appuyer le projet d'aménagement d'une aire de BMX de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud dans le cadre de sa demande d'aide financière au Fonds de développement rural.

e) Association pulmonaire du Québec - Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux

CONSIDÉRANT que l'Association pulmonaire du Québec en collaboration avec le Fonds Vert, le Ministère de la Santé publique et la Ville de Montréal organise pour une 14e année la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux;

CONSIDÉRANT qu'une personne sur huit est allergique au pollen et que les coûts de santé directement liés à l'herbe à poux peuvent s'élever jusqu'à 240 millions de dollars annuellement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut participer à la Campagne par ses propres initiatives et sans obligation en signant le formulaire de participation ;

2020.03.30 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de participer à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux de l'Association pulmonaire du Québec par des initiatives propres à la Municipalité, soit la publication d'un article dans le journal municipal, l'ajout d'un lien sur le site web de la Municipalité et le fauchage des terrains vacants.

f) Demande d'appui financier – Maison des jeunes des Quatre-Vents

2020.03.31 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le déboursement de la subvention 2020 suivante :

Maison des Jeunes 500 $

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en février 2020 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. Levée de l'assemblée

2020.03.32 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21 h 50.

LISTE DES COMPTES À PAYER EN MARS 2020

1	Total des salaires	13 202.99 $
2	La Capitale (assurance collective -mars 2020)	1 456.13 $
3	Banque Royale du Canada (Versement pour le prêt 2 - réseau d'égout)	6 995.26 $
4	Gestim (services d'inspection)	912.95 $
5	Postes Canada (livraison journal et achat de 100 timbres)	158.73 $
6	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 170.00 $
7	Gestion Sima3 inc. (location de l'entrepôt)	1 006.03 $
8	Gestion Sima3 inc. (taxes municipales de l'entrepôt)	1 020.95 $
9	Télésystèmes du Québec (Réseau appareils radio)	67.84 $
10	Petite caisse (postes 24.45 $ + parcomètre MRC inspecteur 8 $)	32.45 $
11	RIM (téléphone)	116.12 $
12	Excavation Michel Lemay (3e versement - contrat neige)	14 716.80 $
13	Les Entreprises BJB (réparation des luminaires)	649.75 $
14	Rona (étagère loisirs)	127.12 $
15	Nslone informatique	24.43 $
16	Outillages Migmaro	114.81 $
17	Prudent (formation Comalerte)	287.44 $
18	Médial Services-conseils-SST	319.85 $
19	Hébert et Marsolais (facture progressive)	6 323.63 $
20	MRC des Maskoutains quote-part)	18 955.00 $
21	MRC des Maskoutains (impression carte zonage)	18.40 $
22	Veolia (articles pour l'usine)	1 183.01 $
23	Sécurité Maska (entretien des extincteurs)	62.20 $
24	Atelier Transition (destruction de documents)	34.49 $
25	EMI (migration des portables vers Windows 10 et mise à jour)	1 040.52 $
26	Audrey Fortier (achat de livres pour la biblio)	143.50 $
27	COMBEQ (congrès 2020 inspecteur municipal)	724.34 $
28	EMCO (valve solenoïde)	175.68 $
29	Sel Frigon (sel à déglaçage)	4 390.39 $
30	Hôtels.com (réservation chambre - congrès ADMQ)	642.70 $
31	Municipalité de Saint-Jude - 1er versement entente incendie	15 163.39 $
32	Aquatech (assistance de février 2020)	1 181.87 $
33	ADT (Système d'alarme - surveillance centrale - pavillon, et bureau)	871.97 $
34	ADT (Système d'alarme - surveillance centrale - 400 rue Gagné)	249.73 $
35	Automation RL (travaux effectués transferts de données pour Consumaj)	638.11 $
36	Fond de l'information foncière (mutations)	4.00 $
37	Praxair (matériel de soudure)	216.37 $
38	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	*601.83 $*
39	Ministère du Revenu du Québec (DAS fev)	4 439.63 $
40	Revenu Canada (DAS fev)	1 698.49 $
41	Télébec	126.92 $
42	Vidéotron (cellulaire inspecteur 02-2020)	76.35 $
43	Maskatel (interurbains télécopieur)	0.46 $
44	RIAM (Coll mat. recyclables 1006.17$ / Organiques 297.87$ / Domestiques 2136.12$))	3 440.16 $
45	Fourniture de bureau Denis - papeterie	58.97 $
46	Énergies Sonic (propane du pavillon)	237.91 $
47	Société de l'Assurance automobile du Québec (immatriculation camion/tracteur)	1 005.80 $
48	La Coop Comax BMR (cylindre propane 22.95 + scellent noir 50.48 $)	73.43 $
49	Buropro Citation (achat de livres)	221.81 $
50	Buropro Citation (contrat de service photocopieur)	381.31 $
51	Visa (Jean Coutu - articles pour les trousses de premiers soins garage, bureau)	71.24 $
52	Visa (Équipeur - T-shirts/bottes inspecteur - remb de Jean 39.00 $/Walmart pantalons)	431.04 $
53	Visa (Claude Joyal - pièces pour réparation du tracteur)	318.43 $
54	Visa (essence camion)	505.95 $
	Total des comptes à payer	**108 088.68 $**

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, maire	Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière